

DROIT ADMINISTRATIF
OU
MANUEL
DES
PAROISSES ET FABRIQUES.

Organisation ecclésiastique.

1. L'organisation ecclésiastique du Canada comprend :

1^o. Quatre Provinces Ecclésiastiques ; 2^o. Des titres ecclésiastiques ; 3^o Des établissements religieux.

2. Les Provinces Ecclésiastiques sont : 1^o Celle d'Halifax qui comprend la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau Brunswick et l'Île du Prince-Edouard ; 2^o. Celle de Québec qui comprend la Province civile de Québec et la partie du Diocèse d'Ottawa qui se trouve dans Ontario ; 3^o. Celle de Toronto qui comprend le reste de la Province d'Ontario avec le Vicariat Apostolique du Canada Septentrional ; 4^o. Celle de St. Boniface, qui comprend tout le territoire Canadien à l'ouest de la Province Ecclésiastique de Toronto jusqu'aux Montagnes-Rocheuses. Il y a au delà des Montagnes Rocheuses deux Vicariats Apostoliques, qui dépendent d'une Province ecclésiastique des Etats-Unis.

3. La Province Ecclésiastique de Québec, pour laquelle ce Manuel est spécialement fait, se divise en sept Diocèses, savoir : Québec, Rimouski, Trois-Rivières, Sherbrooke, St. Hyacinthe, Montréal et Ottawa.

4. Chacun de ces diocèses est divisé en cures ou paroisses, succursales et missions.

5. Un titre ecclésiastique est attaché à chacune de ces circonscriptions. Ainsi, l'Archevêque est préposé à la Province ou Métropole, l'Archevêque ou l'Evêque au Diocèse, l'Administrateur (en l'absence de l'Archevêque ou de l'Evêque) au Diocèse, le Curé à la Cure, le Desservant à la Cure vacante ou à la succursale, le